

POSITION PRISE PAR LA SECONDE TENDANCE /

I - Les membres soussignés de l'AEDPR rappellent que, suivant les principes de base, les statuts et le règlement intérieur de l'Association, les congrès n'ont aucun droit de s'immiscer dans la vie de l'Association, cette dernière n'ayant pas d'autre but que d'assumer le respect des principes de base et d'évincer, d'une main mise sur la F.A., des politiciens inavoués se revendiquant de l'anarchisme, ou même de s'opposer à sa dépendance par une tendance particulière de l'anarchie.

La première précaution prévue par les fondateurs de la F.A. et de l'Association était d'éviter que la F.A. devienne la chose d'une coterie, à la suite de congrès plus ou moins manipulés (PI p. 13).

Les soussignés dénieient donc au congrès le droit de faire pression sur l'Association, et plus encore de la modifier ou de la dissoudre.

II - Nous constatons que la forme d'Association choisie par le dernier congrès n'est pas un progrès, mais une action rétrograde, par cela que, dépouillé de son rôle moral pour prendre un rôle gestionnaire, l'Association ne pourra ou que doubler la F.A., ou que lui servir d'état-major, constituant un pesant appareil doté de pouvoirs, ouvert à toutes les pratiques autoritaires.

Dans l'état actuel des choses, ces principes de base sont violés par ceux qui se sont arrogé des droits politiques, transformant pratiquement le comité de relations en comité directeur ;

- choix ségrégatif sur les organes de groupes ayant accès ou non à la boutique (exemple : "Le Libertaire").
- remise en cause des rapports cordiaux devant exister avec les mouvements amis (exemple : refus de renouveler la participation aux "Forces libres de la Paix").
- disposition des cotisations, par le comité de relations, pour des actions centralisées (ce qui prétend en justifier l'augmentation) et par là se substituent à celles des groupes et frappent ceux-ci de paralysie, (méthode qui remet en honneur le centralisme d'Etat ... ou centralisme démocratique, selon le vocabulaire du P.C.).
- choix dans les secours d'entraide selon les groupes demandeurs (exemple : accordé à Bordeaux en 1979, refusé à Besançon en 1976).
- détournement de courrier (exemple : lettre tombée fortuitement aux mains de Laredo, qui l'a subtilisée à son expéditeur et à son destinataire pour la rendre publique.
- envoi de courrier par lettres recommandées, ce qui laisserait penser que la trésorerie de la F.A. est loin d'être dans le besoin.
- insultes et calomnies prodiguées à longueur de colonnes dans les articles du bulletin intérieur.

III - En dépit des exorbitantes prétentions du congrès, dans un domaine hors de ses attributions, nous ne pouvons céder à sa pression sans nous déjuger, trahir notre parole, faillir à la mission qui nous a été dévolue.

Rappelons que tout membre de l'Association ayant pris l'engagement d'honneur d'en démissionner, en cas de changement de position d'esprit, de sa part, quant aux principes de base et quant à l'Association, il nous apparaît "a contrario", que ceux restés fidèles à cette Association et à ses principes de base se doivent d'en maintenir l'existence.